



PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Compte rendu de la

Commission thématique « Sensibilisation » 2025

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

Guadeloupe, Saint-Martin, Martinique

Mercredi 24 septembre 2025

8h – 13h

Commission thématique SENSIBILISATION 2025 du PNATMAF		
Dates et heure : le mercredi 24 septembre 2025, 8h à 13h		
Lieu : visioconférence (via <i>Teams</i>)		
Participants : cf. Annexe 1 : Liste des participants à la commission « Sensibilisation » 2025		
Documents joints : • Commission "Sensibilisation" 2025 du PNATMAF - ordre du jour • Commission "Sensibilisation" 2025 du PNATMAF - bilan des avancées 2025 • Commission "Sensibilisation" 2025 du PNATMAF - présentation en séance		
Rédacteurs compte-rendu : - Nicolas PARANTHOËN (TOTM)		
Version du document	Date de diffusion	Liste de diffusion
Projet de compte-rendu – v1	07 novembre 2025	DEAL Guadeloupe et Martinique Équipe d'animation du PNA
Projet de compte-rendu – v2	19 novembre 2025	Participants à la commission
Version finale – vF	2 décembre 2025	Réseau Tortues Marines Antilles françaises
Nombre de pages : 14 + annexe		

NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés sont téléchargeables *via* des liens hypertextes.

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	5
2. VOLET SENSIBILISATION.....	5
1. ACTION 33 : POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES	5
1. <i>Encadrement des sorties nocturnes.....</i>	5
2. <i>Animations scolaires et grand public</i>	7
3. <i>Panneaux signalétiques.....</i>	9
2. ACTION 34 : CREER ET ANIMER UN SITE INTERNET ET/OU DES RESEAUX SOCIAUX TORTUES MARINES COMMUNS POUR L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES DU PNA.....	10
3. ACTION 35 : METTRE EN PLACE DES OUTILS ET ACTIONS SPECIFIQUES POUR LES ELUS, TECHNICIENS DES COLLECTIVITES, LES PROFESSIONNELS DE LA PECHE, DU NAUTISME ET DU TOURISME.....	11
4. ACTION 36 : ÉTUDIER LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DES TORTUES MARINES ET VALORISER LES DONNEES AUPRES DES DECIDEURS	13
3. CLOTURE DE LA COMMISSION « SENSIBILISATION »	14

Relevé de propositions de la commission SENSIBILISATION 2025 du PNATMAF

Actions	Pilote(s)	Propositions
Volet sensibilisation		
Action 33 Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires	Antilles	
	Animation PNA	01. rédige une version révisée de la charte de bonne conduite pour une découverte respectueuse des tortues marines en ponte, d'après les résultats de la concertation menée par sondage, les avis exprimés en commission, et l'expérience de la charte Kozé Toti. Un groupe de travail dédié à la validation technique de cette charte sera organisé. Cette charte proposera des recommandations et sera uniquement destinée aux membres du RTMAF
	Associations	02. Les associations impliquées poursuivent l'animation de sorties nocturnes en 2025, en appliquant la charte de bonne conduite qui sera révisée à l'échelle du PNATMAF
	Guadeloupe et Saint-Martin	
	Amicale Ecolambda	03. vise une professionnalisation, avec l'appui de l'animation PNA, de la CCMG et de l'Office du Tourisme, notamment pour l'encadrement des sorties nocturnes et la pérennisation des suivis trace
	Martinique	
	Carbet des sciences	04. poursuit, en partenariat avec les associations du RTMM, la coordination des animations scolaires et grand public, dont un effort maintenu à destination des touristes aux Anses d'Arlet et des campeurs à Sainte-Anne, sur financement de la DEAL jusqu'en août 2026
	Guadeloupe et Saint-Martin	
	AGRNSM	05. poursuit ses actions de sensibilisation à Saint-Martin à destination de (i) 10 établissements scolaires, (ii) 7 Aires Marines Éducatives, et (iii) du grand public (dont ses éco volontaires)
	Kap Naturel	06. dépose en consortium avec les associations du RTMG, une demande de financement à la Région Guadeloupe pour des actions de sensibilisation scolaire et grand public en 2026, avec un effort souhaité par la commission à destination des touristes en pic de fréquentation à Malendure pour réduire le dérangement des tortues marines en alimentation
	Martinique	
	PNMM	07. pilote la réalisation d'un panneau signalétique de sensibilisation étendu à plusieurs enjeux sur le milieu marin, en concertation avec le RTMM, et liste les sites stratégiques pour son installation en 2026.
	Animation PNA	08. pilote la révision du panneau signalétique de sensibilisation en Guadeloupe et à Saint-Martin, en concertation avec le RTMG, pour restructurer son contenu mettant davantage en avant les bons gestes. La DEAL prévoit un financement pour réaliser le nouveau visuel, concevoir et installer le nouveau panneau sur les sites subissant des pressions (perturbation intentionnelle, désorientations, collisions, captures accidentelles, etc.). Le PNG consulte

Actions	Pilote(s)	Propositions
		l'animation PNA et la DEAL pour l'installation d'un panneau spécifique à la plage de Malendure avant la fin d'année 2025
Action 34	Antilles	
Créer et animer un site internet et/ou des réseaux sociaux TM communs pour l'ensemble des territoires du PNA	Commission	09. Considérant la baisse des ressources humaines allouées à l'animation PNA pour l'année de transition 2025-2026, la commission propose (i) que l'animation PNA assure une gestion des sites internet limitée à la mise à jour du fond documentaire, (ii) que les pages Facebook du RTMG et du RTMM soient maintenues et que leurs droits d'administrateur soient partagés à des membres du réseau pour publier du contenu avec validation de l'animation PNA (cf. Article 11.1 de la <u>charte</u>) et (iii) qu'un communiqué de presse rappelant les bons gestes soit diffusé aux médias locaux et relayé par les collectivités (cf. <u>proposition n°02 de la commission échouage Guadeloupe & Saint-Martin</u> mutualisable).
Action 35	Antilles	
Mettre en place des outils et actions spécifiques pour les élus, techniciens des collectivités, les professionnels de la pêche, du nautisme et du tourisme	Animation PNA	10. rencontre et sensibilise la dizaine de collectivités identifiées comme prioritaires en Guadeloupe (avec l'appui du PNG et des associations) et en Martinique : envoi d'un courrier, sollicitation téléphonique et courriel des référents environnement, état des lieux des pratiques et définition d'une liste d'actions avec chaque collectivité rencontrée pour améliorer les pratiques et réduire les menaces identifiées, proposition de signature de la charte du RTMAF
	Commission	11. propose une sensibilisation des acteurs du nautisme de Guadeloupe au risque de collision avec les tortues marines en rappelant la vitesse réglementaire à 5 nœuds dans la bande des 300 mètres (cf. proposition n°08)
Action 36	Antilles	
Étudier les aspects socio-économiques des tortues marines et valoriser les données auprès des décideurs	Commission	12. a débattu deux modèles de partenariat avec les Club Med pour sensibiliser les touristes : (i) via une convention de partenariat prévoyant une formation des G.O. à la transmission des bons messages et la reproduction des supports pédagogiques du RTMAF qu'ils financeraient ; (ii) via une prestation d'interventions pédagogiques directement par les acteurs du RTMAF

1. Introduction

L'animation PNA accueille et remercie les participants pour leur présence à cette commission thématique organisée en visioconférence.

Réseau : tour de table (cf. Annexe 1 : liste des **41 participants**).

L'animation PNA présente l'**ordre du jour** de la commission sensibilisation 2025. Elle rappelle ensuite le contexte lié au changement d'animation du PNATMAF en 2025 (cf. diapo n°4), désormais assurée par l'association **Trans Océans Tortues Marines (TOTM)**. Elle détaille l'organisation de la **gouvernance** (cf. diapo n°5), puis la liste des enjeux, objectifs et **actions concernées** par le volet « sensibilisation » du PNATMAF. Enfin, un **bilan des avancées 2025** disponible auprès des membres de la commission détaille le niveau d'avancement de chaque proposition qui avait été émise à la commission 2024, puis validée en comités technique (COTEC) et de pilotage (COPIL).

Ces éléments d'introduction n'appellent pas de remarque de la commission.

2. Volet sensibilisation

Priorité
1

1. Action 33 : Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires

1. Encadrement des sorties nocturnes

Rappel de la proposition n°3 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La commission propose (i) l'envoi d'un sondage au RTMAF pour recueillir les avis sur les prescriptions à inscrire dans une « Charte de bonne conduite pour une découverte respectueuse des tortues marines en ponte » révisée à l'échelle des Antilles françaises, et (ii) l'organisation d'un groupe de travail dédié à la validation de cette charte. »

Antilles

A. GUILLEUX (animation PNA) présente le résultat des 24 contributions reçues au sondage envoyé en septembre pour recueillir les avis sur les prescriptions à inscrire dans une « Charte de bonne conduite pour une découverte respectueuse des tortues marines en ponte » à l'échelle des Antilles françaises (cf. diapos n°9 à 33). Une synthèse des prescriptions est indiquée en diapo n°33.

C. LALLEMAND (Kap Natirel / Destination ECO) approuve l'initiative de réviser la charte de bonne conduite pour l'encadrement des activités nocturnes, et invite à s'appuyer sur la « Charte d'engagement pour une découverte respectueuse des tortues marines de l'archipel guadeloupéen et de leurs habitats » qui avait été réalisée en 2015 dans le cadre de Kozé Toti à destination des prescripteurs d'activités (offices de tourisme, hébergeurs, guides ; cf. diapo n°34). Les sujets des panneaux de sensibilisation, des sorties en mer et des sorties nocturnes étaient abordés.

F. GUIOUGOU (association Le Gaïac) rappelle l'expérience historique des « Nuits des tortues marines » que C. LALLEMAND et A. BERGER ont eu l'occasion d'animer au sein de l'association Le Gaïac dans les années 2010. Il craint que les prescriptions énumérées (cf. diapo n°33) privent les associations de libertés quant à l'organisation de sorties nocturnes adaptées aux spécificités locales, et réclame plus de confiance en l'expertise des associations. La formation des encadrants est

indispensable. Il suggère l'appui d'un-e juriste pour élaborer cette charte afin de s'assurer qu'elle ne s'oppose pas à la loi et aux libertés individuelles en prescrivant des restrictions infondées.

C. LACOURBAS (E.I.) demande si des situations problématiques ont déjà été rencontrées sur le terrain, considérant par ailleurs l'urgence de réguler le dérangement important en mer à Malendure, ce à quoi **M-C. MULLER (Association Ecolambda)** affirme que les sorties nocturnes se sont toujours bien passées à Marie-Galante, dans le respect des consignes (y compris en présence d'enfants ou de fumeur.ses). Elle apprécie l'idée d'une charte. **A. BERGER (AGRNSM)** ajoute qu'aucun problème n'a été rencontré lors de sorties nocturnes à Saint-Martin.

A. GIRERD (Association Tò-Ti-Jòn) approuve l'utilité de cette charte, qui doit proposer des recommandations plutôt que des interdictions. Elle apprécie cette démarche de concertation qui avait manqué à l'époque de Kozé Toti, dont on peut tout de même s'inspirer.

C. LALLEMAND (Kap Natirel / Destination ECO) s'inquiète du champ d'adoption de cette charte, qui doit être adossée à une reconnaissance des compétences pour l'encadrement des sorties. **N. PARANTHOËN (animation PNA)** et **C. ALANIESSE (DEAL 971)** répondent que les sorties organisées dans un cadre commercial (activité payante) doivent recevoir une autorisation du propriétaire ou gestionnaire du site (Conservatoire du littoral, ONF, etc.). Cette autorisation pourra donc être assortie de la signature de cette charte pour autoriser l'activité, voire de la charte du RTMAF, en s'assurant des compétences du personnel encadrant.

C. ALANIESSE (DEAL 971) suggère de recommander un nombre maximum de participants par encadrant, et de limiter l'usage d'une lumière rouge aux seuls encadrants.

C. LALLEMAND (Kap Natirel / Destination ECO) ajoute que la formation des encadrants aux sorties nocturnes doit inclure un module sur l'animation d'un groupe, au-delà des seules règles d'approches, et qu'il ne faut pas nécessairement autoriser plus de participants s'il y a plus d'encadrants.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) ajoute que les jumelles à vision nocturne sont une bonne alternative pour limiter les dérangements. **A. GIRERD (Tò-Ti-Jòn)** précise qu'il en existe à prix abordable (environ 400 euros).

C. RINALDI (Association Evasion Tropicale) insiste pour ne pas communiquer cette charte en dehors du RTMAF : cela risque d'inciter des personnes non qualifiées à organiser des sorties, et entraîner des dérives incontrôlables : activités commerciales déguisées, perte de qualité dans la transmission d'informations, et surtout perturbation accrue des femelles en ponte.

N. PARANTHOËN (animation PNA) ajoute que l'Amicale Ecolambda est régulièrement sollicitée par les guides touristiques pour l'observation des tortues marines (ex : Le Routard). À l'échelle du RTMAF, il s'agit de partager ensemble les éléments de langage en réponse, pour orienter les touristes vers les sorties encadrées par les acteurs compétents du RTMAF.

S. BEDEL (Parc National de Guadeloupe) et **F. JACARIA (POEMM)** proposent que la charte fixe un cadre global avec des règles de bonne conduite claires et une exigence minimale de qualité, mais laisse à l'appréciation des structures encadrantes la gestion de détails techniques pour s'adapter aux situations de terrain. Il s'agit de distinguer la différence entre une charte (principes et engagements) et un guide technique (détails pratiques). **F. JACARIA (POEMM)** estime que le nombre maximal de participants par encadrant ne devrait pas être restreint : par exemple, les sorties nocturnes peuvent donner lieu à des activités variées. Pendant que certains regardent un film, d'autres observent les tortues.

Rappel de la proposition n°4 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « Les associations impliquées poursuivent l'animation de sorties nocturnes en 2025, en appliquant la charte de bonne conduite qui sera révisée à l'échelle du PNATMAF. »

Guadeloupe (Marie-Galante)

C. LENGRAI (Office du tourisme Marie-Galante) et M-C MULLER (Ecolambda) présentent le bilan historique et les perspectives 2026 des sorties nocturnes encadrées à Marie-Galante depuis 2011 (cf. diapos n°36 à 41), dont le nombre de participants adultes, enfants et résidents à Marie-Galante, le calendrier des sorties et les recettes générées.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) salue le modèle déployé à Marie-Galante en partenariat avec l'Office du Tourisme, et suggère qu'il serve d'exemple pour les autres structures, par exemple dans le Nord Basse-Terre. Elle rejoint l'objectif de professionnalisation à Ecolambda pour créer de l'emploi et pallier au manque de patrouilleurs bénévoles.

Saint-Martin

A. BERGER (AGRNSM) présente le bilan 2025 des sorties nocturnes encadrées à Saint-Martin (cf. diapos n°47 et 50). 6 animations nocturnes ont réuni 92 participants, avec la présence de 2 encadrants pour un groupe de 10 personnes, l'utilisation de 4 lampes frontales rouge (sauf en cas de pleine lune) et l'autorisation de prise de photos et vidéos sans flash. Le port de vêtements sombres était recommandé. Enfin, une sortie a permis de réaliser des images filmées par drone en caméra infrarouge, à une altitude de 15 mètres (cf. diapo n°50).

Martinique

Les acteurs du RTMM dont L'ASSOMER n'ont pas eu l'occasion d'organiser de sorties nocturnes dédiées à l'observation des tortues marines en ponte cette année.

Propositions de la commission thématique SENSIBILISATION 2025 [Action 33] :

01. L'animation PNA rédige une version révisée de la charte de bonne conduite pour une découverte respectueuse des tortues marines en ponte, d'après les résultats de la concertation menée par sondage, les avis exprimés en commission, et l'expérience de la charte Kozé Toti. Un groupe de travail dédié à la validation technique de cette charte sera organisé. Cette charte proposera des recommandations et sera uniquement destinée aux membres du RTMAF.

02. Les associations impliquées poursuivent l'animation de sorties nocturnes en 2025, en appliquant la charte de bonne conduite qui sera révisée à l'échelle du PNATMAF.

03. L'Amicale Ecolambda vise une professionnalisation, avec l'appui de l'animation PNA, de la CCMG et de l'Office du Tourisme, notamment pour l'encadrement des sorties nocturnes et la pérennisation des suivis trace

2. Animations scolaires et grand public

Saint-Martin

Rappel de la proposition n°6 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'AGRNSM poursuit ses actions de sensibilisation à Saint-Martin à destination de (i) 10 établissements, (ii) deux Aires Marines Educatives, et (iii) le grand public (dont ses écovolontaires) ».

V. OLIVA et A. BERGER (AGRNSM) présentent le bilan 2025 et les perspectives 2026 des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public à Saint-Martin (cf. diapos n°43 à 50).

Martinique

Rappel de la proposition n°5 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « Le Carbet des sciences poursuit la coordination des animations scolaires et grand public avec les associations partenaires dans le cadre de la convention ONF signée jusqu'au 30 juin 2025. L'animation PNA a sollicité un financement de la CTM pour la poursuite des animations au-delà de cette échéance). »

M. BRASSY (Carbet des Sciences) présente le bilan 2025 et les perspectives 2026 des actions de sensibilisation des scolaires et du grand public sur l'année 2025 (cf. diapos n°52 à 57 et rapport Carbet des sciences, 2025). Un focus est proposé sur la sensibilisation des touristes à l'Anse Dufour et des campeurs à Sainte-Anne. À défaut d'un financement de la CTM, la DEAL Martinique a pu accorder une subvention au Carbet des sciences pour la poursuite des animations de septembre 2025 à août 2026. Parmi les nouveautés de 2026, il est proposé de cibler les grosses manifestations nautiques (Mercury Beach, championnat du Tour des Yoles, Pirate Race, etc.).

Guadeloupe

Rappel de la proposition n°7 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'animation PNA relancera le marché de 3 ans pour des animations scolaires et grand public et la réalisation de supports pédagogiques, sous réserve d'attribution du financement FEDER par la Région Guadeloupe. »

N. PARANTHOËN (animation PNA) présente un bilan des animations pédagogiques souvent réalisées bénévolement par les associations communicantes du RTMG, qu'elles ont bien voulu partager malgré l'absence de financement FEDER (cf. diapos n°59 à 68). Pour 2026, la Région Guadeloupe se tient prête à soutenir des actions de sensibilisation par une subvention à hauteur de 15 000 euros. L'association Kap Natirel a donné son accord pour monter un dossier en consortium avec les autres associations du RTMG, qui seront sollicitées par C. LALLEMAND.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) ajoute qu'elle comptabilise au bilan les personnes qu'elle prend le temps de sensibiliser lors d'interventions sur tortues marines en détresse.

A. GUILLEUX (animation PNA) demande si les actions de sensibilisation pourraient viser les usagers sur les zones à forte affluence touristique (ex : Malendure), à l'instar de la Martinique. C. LALLEMAND (Kap Natirel / Destination ECO) répond que le fonctionnement adopté offre une souplesse aux associations pour sensibiliser les publics qu'elles ciblent.

Propositions de la commission thématique SENSIBILISATION 2025 [Action 33] :

04. Le Carbet des sciences poursuit, en partenariat avec les associations du RTMM, la coordination des animations scolaires et grand public, dont un effort maintenu à destination des touristes aux Anses d'Arlet et des campeurs à Sainte-Anne, sur financement de la DEAL jusqu'en août 2026.

05. L'AGRNSM poursuit ses actions de sensibilisation à Saint-Martin à destination de **(i)** 10 établissements scolaires, **(ii)** 7 Aires Marines Éducatives, et **(iii)** du grand public (dont ses éco volontaires).

06. Kap Natirel dépose, en consortium avec les associations du RTMG, une demande de financement à la Région Guadeloupe pour des actions de sensibilisation scolaire et grand public en 2026, avec un effort souhaité par la commission à destination des touristes en pic de fréquentation à Malendure pour réduire le dérangement des tortues marines en alimentation.

3. Panneaux signalétiques

Rappel de la proposition n°8 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La commission (i) invite la création d'un groupe de travail du RTMG pour valider le contenu des panneaux signalétiques d'information en Guadeloupe et Saint-Martin, avant (ii) de lancer une consultation pour une infographie commune aux trois territoires en 2025 d'après le contenu validé. Elle maintient l'objectif d'installer les panneaux en 2025 d'après le schéma d'implantation territorial prévu début 2025 en Martinique et à prévoir pour la Guadeloupe et Saint-Martin. »

Martinique

P. BELLENOUE (DEAL 972) présente les avancées 2025 pour la réalisation de panneaux signalétiques de sensibilisation en Martinique. La consultation lancée fin 2024 pour un schéma d'implantation local avec un budget de 10 000 euros s'est avérée infructueuse. Face aux réticences exprimées par les acteurs de Guadeloupe pour un panneau commun, un travail a été entamé avec les acteurs de Martinique pour établir un contenu informatif des panneaux étendu à d'autres enjeux du milieu marin. Il s'agit désormais de le poursuivre en programmant une nouvelle réunion de concertation avec le RTMM, et de lister les sites stratégiques, sous pilotage du PNMM.

Guadeloupe

N. PARANTHOËN (animation PNA) soumet à la commission une nouvelle proposition pour avancer sur ce sujet en Guadeloupe et à St-Martin : établir un nouveau visuel du panneau à partir des illustrations existantes (cf. infographie du panneau MISSOCOM et dessins de tortues en diapo n°71), par concertation du RTMG, sous pilotage de TOTM, avec un financement DEAL pour réaliser le nouveau visuel, concevoir et installer des panneaux sur les sites subissant des pressions. L'objectif principal du contenu serait de mettre en avant les bons gestes suite aux signalements remontés.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) valide cette proposition et remonte une demande de la commission « échouage » pour intégrer des informations relatives à la réglementation de la pêche et aux bons gestes à adopter en cas d'urgence. Elle propose que le contenu du panneau soit adapté aux problématiques rencontrées sur chaque site (ex : pêche à la ligne), et que le budget soit alloué sur la révision du contenu plutôt que sur une nouvelle infographie, considérant celle du panneau existant.

S. BEDEL (PNG) informe que l'intentionnalité de la perturbation d'espèces protégées est difficile à prouver par les services de police en l'absence de signalétique sur site. Dans le cadre du projet ReCorEA porté par le PNG, un panneau doit ainsi être installé très prochainement sur la plage de Malendure. Compte-tenu des délais, elle propose de solliciter l'animation PNA pour proposer une version à valider avant le début de la saison touristique.

C. ALANIESSE (DEAL 971) précise qu'en l'absence de consensus pour harmoniser le contenu du panneau à l'échelle des trois territoires, il est proposé que le contenu du panneau Guadeloupe soit surtout orienté sur les bons gestes, et moins sur l'écologie des espèces. S'il on considère le panneau existant, il s'agit de le restructurer en ce sens pour une meilleure lisibilité du message visé. Ce travail impliquera nécessairement un travail graphique, notamment sur les pictogrammes. Toutefois, il s'agira d'un contenu général qui ne pourra pas être adapté aux problématiques de chaque site. **A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM)** indique que l'adaptation du panneau aux problématiques d'un site est possible par l'ajout d'autocollants spécifiques sur le panneau général. Elle se tient disponible pour réviser le panneau Koze Toti qu'elle avait réalisé.

A. GUILLEUX (animation PNA) regrette le retour en arrière de la part des acteurs de Guadeloupe sur certaines positions exprimées en 2024, qui justifiait des réticences pour avancer sur un contenu partagé sur les trois territoires, et donc à la décision prise en Martinique d'avancer seule sur un panneau élargi à d'autres espèces marines. Compte tenu de ces nouveaux avis, il se demande pourquoi ne pas réintégrer le RTMM dans les échanges.

C. ALANIESSÉ (DEAL 971) conclut que la réalisation de ces panneaux doit être réalisée avant la fin du marché en cours pour l'animation du PNA par TOTM, prévue en août 2026.

Propositions de la commission thématique SENSIBILISATION 2025 [Action 33] :

07. Le PNMM pilote la réalisation d'un panneau signalétique de sensibilisation étendu à plusieurs enjeux sur le milieu marin, en concertation avec le RTMM, et liste les sites stratégiques pour son installation en 2026.

08. L'animation PNA pilote la révision du panneau signalétique de sensibilisation en Guadeloupe et à Saint-Martin, en concertation avec le RTMG, pour restructurer son contenu mettant davantage en avant les bons gestes. La DEAL prévoit un financement pour réaliser le nouveau visuel, concevoir et installer le nouveau panneau sur les sites subissant des pressions (perturbation intentionnelle, désorientations, collisions, captures accidentelles, etc.). Le PNG consulte l'animation PNA et la DEAL pour l'installation d'un panneau spécifique à la plage de Malendure avant la fin d'année 2025.

2. Action 34 : Créer et animer un site internet et/ou des réseaux sociaux tortues marines communs pour l'ensemble des territoires du PNA

Priorité
2

Rappel des propositions n°9 et 10 de la commission 2024 (validées en COTEC et COPIL) : N°9 : « La commission propose d'améliorer l'expérience de navigation sur les sites web d'après les recommandations du Carbet des Sciences, et d'améliorer la notoriété, le référencement et l'augmentation du nombre de pages hébergées sur le site Antilles en vue de fusionner les 3 sites à moyen terme. »

N°10 : « L'animation PNA poursuit l'animation des pages Facebook du RTMG et du RTMM via un calendrier éditorial, en s'attachant à la qualité des informations diffusées. »

L. RENIA (ONF Martinique) présente le bilan 2025 sur l'activité des sites internet et pages Facebook du RTMAF (cf. diapos n°73 à 78), avec un nombre de publication et une fréquentation en baisse compte tenu de la transition d'animation du PNATMAF entre l'ONF et TOTM.

Concernant les perspectives 2026, considérant la baisse des ressources humaines allouées à l'animation du PNATMAF, **N. PARANTHOËN (animation PNA)** propose à la commission une gestion des sites internet limitée à la mise à jour du fond documentaire, et demande s'il est pertinent de conserver les pages Facebook qui ne pourront plus être animées ni alimentées en contenu. Il suggère par ailleurs la création d'un groupe WhatsApp du RTMG qui lui semblerait utile pour faciliter la communication interne côté Guadeloupe, considérant la prédominance d'acteurs bénévoles moins enclins à la communication par email.

C. RINALDI (Evasion Tropicale) estime qu'il faut effectivement privilégier l'animation du site internet que des pages Facebook. Elle émet des réserves sur un groupe WhatsApp du RTMG car il en existe déjà plusieurs animés par les référents de secteurs.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) suggère une plus large communication sur les bons gestes, et propose la diffusion d'un communiqué de presse annuel en amont de la saison de ponte.

M. BRASSY (Carbet des Sciences) rejoint l'intérêt d'une communication sur les bons gestes dans les médias locaux, plusieurs fois par saison. Tous les canaux de communication sont intéressants dans la mesure où ils ciblent des publics différents. Elle demande si la diffusion de spots radio est possible à moindre coût. **L. RENIA (ONF Martinique)** répond que la diffusion de spots sur RCI bénéficie d'une réduction de 75% pour les associations.

F. JACARIA (POEMM) et **N. DUPORGE (Aquasearch)** proposent de solliciter les collectivités pour relayer la communication sur les tortues marines au sein de leurs canaux (bulletins, réseaux sociaux).

M. BRASSY (Carbet des Sciences) et **A. GUILLEUX (animation PNA)** proposent de ne pas supprimer les pages Facebook même si elles restent inactives sur cette animation transitoire, notamment si les collectivités relaient des messages via leurs pages. **M. BRASSY** propose que les droits d'administrateur des pages Facebook soient ouverts à des membres du RTMAF pour publier du contenu.

Propositions de la commission thématique SENSIBILISATION 2025 [Action 34] :

09. Considérant la baisse des ressources humaines allouées à l'animation PNA pour l'animation transitoire 2025-2026, la commission propose (i) que l'animation PNA assure une gestion des sites internet limitée à la mise à jour du fond documentaire, (ii) que les pages Facebook du RTMG et du RTMM soient maintenues et que leurs droits d'administrateur soient partagés à des membres du réseau pour publier du contenu avec validation de l'animation PNA (cf. Article 11.1 de la charte) et (iii) qu'un communiqué de presse rappelant les bons gestes soit diffusé aux médias locaux et relayé par les collectivités (cf. proposition n°02 de la commission échouage Guadeloupe & Saint-Martin mutualisable).

3. Action 35 : Mettre en place des outils et actions spécifiques pour les élus, techniciens des collectivités, les professionnels de la pêche, du nautisme et du tourisme

Priorité
1

Rappel de la proposition n°11 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « La commission propose que l'animation du PNA (i) réédite l'envoi d'au moins un courrier par an aux élus des municipalités et EPCI pour rappeler l'existence du PNATMAF, les enjeux spécifiques à leur territoire, et les leviers relevant de leurs compétences pour réduire les menaces ; une note spécifique à l'activité de ponton du territoire sera jointe à ces courriers, ainsi qu'une invitation à signer la charte du RTMAF ; (ii) pilote une mise à jour des référents « biodiversité et environnement » au sein des collectivités, pour actualiser l'annuaire du RTMAF et les ajouter à la liste de diffusion ; (iii) rencontre quelques-unes de ces collectivités, notamment sur le terrain pour observer les enjeux et donner suite aux menaces identifiées. »

N. PARANTHOËN et **A. GUILLEUX (animation PNA)** dressent le bilan 2025 des actions auprès des collectivités (cf. diapos n°81 et 82). Conformément aux attentes de l'animation PNA pour 2026, ils proposent une liste de 10 collectivités à rencontrer et sensibiliser en priorité, d'après les enjeux identifiés (cf. diapos n°83 à 85).

S. BEDEL (PNG) rappelle que le Parc National entretient des relations étroites avec les 20 communes signataires de sa charte, que se répartissent 4 techniciens de développement local (TDL). Elle invite l'animation PNA à s'appuyer sur eux pour faire passer les messages de sensibilisation et organiser des réunions conjointes. Elle ajoute qu'un guide est édité chaque année à destination des maires. **N.**

PARANTHOËN (animation PNA) remercie le PNG pour cette proposition et ajoute que les associations de secteur seront également associées au cas par cas.

F. JACARIA (POEMM) demande quels sont les projets de restauration prévus en Martinique. **A. GUILLEUX (animation PNA)** cite les projets sur les plages de Dizac au Diamant (ONF), de l'Union à Sainte-Marie (Ville) et du bourg au Carbet (L'ASSOMER), qui sont présentés en commission « conservation à terre » (cf. présentations antérieures et à venir pour 2025).

C. ALANIESSÉ (DEAL 971) précise que l'objectif des rencontres avec les communes est d'évoquer les problématiques identifiées pour y répondre, via de nouveaux projets, au-delà de ceux déjà en cours.

N. PARANTHOËN (animation PNA) propose ensuite de sensibiliser les professionnels du nautisme (cf. diapo n°86), considérant la menace de collision qui a été remontée par la commission échouage Guadeloupe et Saint-Martin.

S. BEDEL (PNG) s'interroge sur la différenciation des collisions comme cause de mortalité ou intervenues post-mortem. **C. RINALDI (Evasion Tropicale)** répond qu'il s'agit bien d'une augmentation des cas de collisions avérés, distincts des cas où cette cause est supposée. **S. BEDEL** ajoute que le PNG peut participer à sensibiliser au respect de la vitesse à 5 nœuds dans la bande des 300 mètres en côte sous-le-vent, notamment grâce au projet ReCorEA.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) demande si cette réglementation s'applique aux sports de glisse utilisant des foils. **C. ALANIESSÉ (DEAL 971)** répond que cette vitesse réglementaire à 5 nœuds s'applique en effet à tous les navires et engins flottants, motorisés ou non. **C. RINALDI** ajoute que peu de cas de collision mettant en cause des foils ont été recensés en Guadeloupe pour l'instant. Elle ajoute qu'une interdiction des véhicules à moteur dans la bande des 300m est en train d'être mise en place à Port-Louis. Il serait intéressant de connaître les démarches effectuées. Les panneaux de sensibilisation pourraient aussi aborder ce point. **A. LE MOAL** alerte sur la présence d'herbiers et de foils au-delà des 300m à St-François, avec un risque de collision pour les tortues en alimentation.

N. PARANTHOËN (animation PNA) demande à la commission si une structure serait intéressée pour porter une demande de financement pour sensibiliser spécifiquement les acteurs du nautisme. **N. BELLOISEAUX (Domaine Canin)** propose de mettre à profit ses compétences en communication environnementale et institutionnelle, via son association "verrette.com".

Propositions de la commission thématique SENSIBILISATION 2025 [Action 35] :

10. L'animation PNA rencontre et sensibilise la dizaine de collectivités identifiées comme prioritaires en Guadeloupe (avec l'appui du PNG et des associations) et en Martinique : envoi d'un courrier, sollicitation téléphonique et courriel des référents environnement, état des lieux des pratiques et définition d'une liste d'actions avec chaque collectivité rencontrée pour améliorer les pratiques et réduire les menaces identifiées, proposition de signature de la charte du RTMAF.

11. La commission propose une sensibilisation des acteurs du nautisme de Guadeloupe au risque de collision avec les tortues marines en rappelant la vitesse réglementaire à 5 nœuds dans la bande des 300 mètres (cf. proposition n°08).

4. Action 36 : Étudier les aspects socio-économiques des tortues marines et valoriser les données auprès des décideurs

Priorité 2

Rappel de la proposition n°12 de la commission 2024 (validée en COTEC et COPIL) : « L'animation PNA propose d'envoyer un courrier à l'enseigne Décathlon pour lui proposer une liste d'actions à financer dans le cadre de la demande de retrait des étiquettes associées à la vente de gourdes dont 1% des bénéfices est soi-disant reversé au RTMG et RTMM. »

L'animation PNA rappelle le contexte sur l'opération de Décathlon (cf. comptes rendus des commissions 2023 et 2024 et diapo n°89). Kap Natirel a relancé l'enseigne pour son partenariat de mécénat, sans réponse à ce jour. Remarque post-réunion : les gourdes étiquetées Kap Natirel / RTMG avec un supposé versement de bénéfices à l'association ne sont plus en vente.

L'animation PNA soumet à avis de la commission les suites à donner à une sollicitation du Club Med Martinique pour acheter les droits de reproduction et d'utilisation des supports de la caravane pédagogique pour sensibiliser ses clients. M. BRASSY (Carbet des sciences) précise que le RTMM n'a pas été sollicité directement par le Club Med, mais par l'intermédiaire de l'association WeOcean. Elle propose un partenariat cadré pour que les messages ne soient pas détournés au profit de labels, à travers une convention de 3 ans entre la DEAL Martinique, le Carbet des sciences, l'animation PNA et le Club Med, prévoyant une formation annuelle et la récupération des supports du RTMM si leur sensibilisation ne fonctionne pas. K. PASSAVOIR (PNMM) et C. LALLEMAND (Kap Natirel / Destination ECO) estiment que le RTMAF doit garder la main sur l'utilisation de ses outils, et soulignent l'importance d'une formation des gentils organisateurs (G.O.) du Club Med à la transmission des bons messages aux touristes. En Guadeloupe, le RTMG est déjà sollicité directement par le Club Med pour cela. C. RINALDI (Evasion Tropicale) propose un autre modèle de partenariat avec le Club Med consistant à financer une prestation d'interventions pédagogiques directement par les acteurs et supports du RTMAF pour sensibiliser les touristes.

A. LE MOAL (Kap Natirel / MISSOCOM) alerte sur la rupture des stocks de supports pédagogiques pour les animations en Guadeloupe (livrets, posters, etc.). Elle suggère d'explorer les pistes de mécénat (Décathlon ou autres) pour financer leur renouvellement ou des t-shirts. C. ALANIESSE (DEAL 971) précise que des stocks de flyers et de posters « 3 espèces » et « Wanted » sont disponibles dans les locaux de la DEAL et à disposition des membres du RTMG.

P. BELLENOUE (DEAL 972) interroge la commission sur les opportunités de financement par des mécènes et donateurs dont pourrait profiter le RTMAF si un statut lui permettait (cf. proposition n°20 de la commission 2023 et n°8 du COTEC 2023). N. PARANTHOËN ajoute que le nouveau portage de l'animation du PNA par l'association TOTM, qui fonctionne principalement avec ce type de financement qu'elle maîtrise, pourrait faciliter la collecte de fonds privés et leur utilisation au bénéfice du RTMAF (supports pédagogiques, etc.), selon des modalités à préciser. C. ALANIESSE indique que l'animation transitoire du PNA ne prévoit pas de soulever des fonds. Un cadrage serait nécessaire pour éviter un conflit d'intérêts et garantir que les fonds collectés seraient bien utilisés à profit du RTMAF et pas de TOTM. Ce volet s'inscrit plutôt dans une démarche à moyen terme.

Propositions de la commission thématique SENSIBILISATION 2025 [Action 36] :

12. La commission a débattu deux modèles de partenariat avec les Club Med pour sensibiliser les touristes : (i) via une convention de partenariat prévoyant une formation des G.O. à la transmission des bons messages et la reproduction des supports pédagogiques du RTMAF qu'ils financeraient ; (ii) via une prestation d'interventions pédagogiques directement par les acteurs du RTMAF.

3. Clôture de la commission « sensibilisation »

L'ordre du jour a été épuisé. **L'animation PNA** clos la commission en listant les propositions qui ont été émises et retranscrites dans le présent compte-rendu pour relecture et validation des participants, avant présentation aux COTEC pour avis et priorisation. Elle remercie enfin l'ensemble des participants pour leur présence et les échanges constructifs.

Annexe 1 : Liste des participants à la commission « Sensibilisation » 2025

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG)	Lyza HERY	Chargée de mission EEE	lyza.hery@arb-ig.fr 05 90 60 79 83
Amicale Ecolambda (association)	Marie-Christine MULLER	Patrouilleuse bénévole suivi traces	a.ecolambda@orange.fr / mimounette57480@gmail.com 06 90 48 12 57
Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (association AGRNSM)	Aude BERGER	Chargée de projet	reservenat.aude@yahoo.fr 06 90 34 77 10
Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (association AGRNSM)	Julien CHALIFOUR	Directeur adjoint et responsable scientifique	science@rnsn.org 06 90 34 77 10
Association de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (association AGRNSM)	Vincent OLIVA	Responsable pôle Education	reservenat.vincent@yahoo.fr 06 90 53 59 01
Aquasearch (bureau d'études)	Nathalie DUPORGE	Cheffe de projet	n.duporge@aquasearch.fr 06 96 65 90 05
Carbet des Sciences (association)	Mathilde BRASSY	Responsable du Pôle Biodiversité	biodiversite@carbet-sciences.com 06 96 44 05 57
Carbet des Sciences (association)	Maxime LAVENTURE-DARIVAL	Médiateur scientifique	biodiversite.mediateur@carbet-sciences.com 07 83 42 96 94
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé d'étude biodiversité faune - flore	liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq 05 96 72 21 40
Communauté de communes de Marie-Galante (CCMG)	Sandy SEBASTIEN	Chargée de mission Territoire Engagé pour la Nature	sandy.sebastien@paysmariegalante.fr
Communauté de communes de Marie-Galante (CCMG)	Émilie JERMIDI	Animatrice et gestionnaire GAL et GALPA	emilie.jermidi@paysmariegalante.fr 06 90 96 43 11
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSE	Chargée de mission biodiversité marine	chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr 05 90 99 99 91
DEAL Martinique	Pauline BELLENOUE	Chargée de mission biodiversité marine	pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr 05 96 59 59 51
Direction de la Mer Guadeloupe	Mélœa DRACON	Gestionnaire du Domaine Public Maritime (service MICO, cellule DPM (AOT))	melo.a.dracon@mer.gouv.fr
Entreprise individuelle	Cathy LACOURBAS	Gérante et monitrice plongée	c.lacourbas@orange.fr

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Entreprise individuelle / Association Évasion Tropicale	Caroline RINALDI GENDREAU	Coordinatrice du Réseau Échouages	evastropic@wanadoo.fr 06 90 57 19 44
Domaine Canin / Fourrière de l'Alliance	Miguel SOUSSAINTJEAN	Directeur	miguel@domaine-canin.com 06 90 64 15 08
Domaine Canin / Fourrière de l'Alliance	Nathalie BELLOISEAUX	Assistance de direction	nathalie@domaine-canin.com 05 90 21 11 91
Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPMG)	Léa BOUDET	Chargée de mission milieu marin et communication	l-boudet@port-guadeloupe.com 06 90 52 85 93
Kap Natirel (association) / Destination ECO (entreprise individuelle)	Cécile LALLEMAND	Bénévole et gérante	cecile.lallemmand@destination-eco.fr 06 90 32 22 52
Kap Natirel (association) / MISSOCOM (entreprise individuelle)	Alexandra LE MOAL	Bénévole et gérante	alexandra.lemoal@gmail.com 06 90 68 87 44
L'ASSO-MER (association)	Laury-Ann PAUL	Chargée de mission	laury-ann@lassomer.fr 06 96 19 00 72
Le Gaïac (association)	Fortuné GUIOUGOU	Président	legaiac@orange.fr 06 90 45 32 22
Nature et développement (bureau d'étude)	Yolie THEOTISTE	Chargée d'étude pôle Nature Environnement	
Office du tourisme de Marie- Galante	Claudia LENGRAI	Responsable accueil	ot-claudia@wanadoo.fr 05 90 97 56 51
Office National des Forêts (ONF) Guadeloupe	Élise GEORGES	Chargée d'animation des PNA pour la Guadeloupe et Saint- Martin	elise.georges@onf.fr 06 90 99 60 73
Office National des Forêts (ONF) Martinique	Ludvina RÉNIA	Chargée d'animation des PNA pour la Martinique	ludvina.renia@onf.fr 06 96 26 74 51
Parc National de la Guadeloupe (PNG)	Sophie BEDEL	Pôle marin - Cheffe d'unité gestion & protection de la nature	sophie.bedel@guadeloupe- parcnational.fr 06 90 38 87 75 / 06 90 43 52 98
Parc Naturel Marin Martinique (PNMM)	Kenza PASSAVOIR	Chargée de mission sensibilisation	kenza.passavoir@ofb.gouv.fr 07 49 14 33 33
POEMM (association)	François JACARIA	Vice-Président	poemm972@gmail.com / f.jacaria@gmail.com 06 96 28 29 19
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Margaux BOYER	Chargée de développement et déploiement	margaux.boyer@totm.org 06 16 65 61 70
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Alexis GUILLEUX	Animateur territorial Martinique du PNATMAF	alexis.guilleux@totm.org 06 96 26 69 62
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Manon NIVIERE	Chargée de mission conservation	manon.niviere@totm.org 06 48 48 88 86

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Trans Océans Tortues Marines (association TOTM)	Nicolas PARANTHOËN	Animateur territorial Guadeloupe du PNATMAF	nicolas.paranthoen@totm.org 06 90 47 37 32
Réserves Naturelles de Petite Terre et La Désirade (association Titè)	Sarah SELLIER	Chargée de mission vie associative à La Désirade	sarahsellier.tite@gmail.com 06 90 34 59 27
Tò-Ti-Jòn (association)	Sandrine CROS BRUNEAU	Patrouilleuse bénévole suivi traces	cros.bruneau@gmail.com
Tò-Ti-Jòn (association)	Claude FROIDEFOND	Responsable du secteur Tortues marines	totijon971@gmail.com 06 90 50 58 16
Tò-Ti-Jòn (association)	Jacky FROIDEFOND	Responsable du secteur oiseaux	totijon971@gmail.com 06 90 50 58 16
Tò-Ti-Jòn (association)	Anne GIRERD	Patrouilleuse bénévole suivi traces	girerd.anne@orange.fr 07 85 16 43 54
Tò-Ti-Jòn (association)	David VAUCLIN	Patrouilleur bénévole suivi traces	totijon971@gmail.com
Tò-Ti-Jòn (association)	Séverine VIADÉ	Patrouilleuse bénévole suivi traces	totijon971@gmail.com
Ville de Trinité (972)	Linda MOUTOUSSAMY	Responsable service patrimoine	linda.moutoussamy@mairie-latrinite.fr